

# BRADERIE de LANDAS

## le 22 mai 2022 de 8h à 13h

Organisée par la Musicale de Landas

PAIR / IMPAIR

N° Places :

(NE PAS REMPLIR - MERCI)

La Braderie aura lieu entre la place verte et la gare

PAS DE RESERVATION PAR TELEPHONE

**Inscriptions lors des permanences AU FOYER RURAL (au pied de l'église) à LANDAS**

Riverains : de 19h à 20h le **lundi 16 mai**

Landasiens : de 19h à 20h le **mardi 17 mai**

Extérieurs : de 19h à 20h le **jeudi 19 mai**

Sur place le **dimanche 22 mai** de 6h30 à 8h

**Inscriptions par courrier** (avec ce formulaire rempli, chèque, copie de la pièce d'identité, n° d'immatriculation de la voiture, n° de portable, photocopie du KBIS pour les commerçants et enveloppe timbrée libellée à votre adresse pour recevoir les laissez-passer et les emplacements) à l'adresse : Thierry Hadoux - 570 rue du Maréchal Leclerc - 59310 Landas

NOM.....

PRÉNOM.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL..... VILLE.....

EMAIL.....

TEL.....

PIÈCE D'IDENTITÉ :  Carte d'identité  Permis  Passeport

Numéro.....

délivré(e) le..... par.....

N° d'immatriculation du véhicule qui viendra le jour de la braderie :

.....

Pour les commerçants

Dénomination sociale.....

Registre du commerce.....

Siège Social de la personne représentée .....

Longueur demandée (par tranche de 4 mètres)

soit .....tranches X 6 € = ..... €

Mode de paiement :  Espèces  Chèque

Je déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement de la Braderie de Landas.

Je m'engage à ramasser mes déchets après la braderie

Règlement :

1 - IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE CIRCULER DANS LA BRADERIE ENTRE 8H et 13H

2 - Remise des places et des laissez-passer lors de l'inscription et dernières inscriptions le dimanche matin à la maison des associations n°1 de 6h30 à 8h00.

En cas d'absence, les droits d'inscription ne seront en aucune façon remboursés et dès 8h00 toute place non occupée sera attribuée par l'organisateur.

3 - Le prix des places est fixé à 6 euros la tranche de 4 mètres (la première place à moitié prix pour les riverains).

4 - Respecter la largeur du passage minimum de 4 mètres pour les services de protection.

5 - Interdiction de vente d'animaux, de couteaux, instruments tranchants, armes.

6 - Toute vente ambulante est interdite.

7 - Il est absolument interdit de planter des piquets dans le tarmacadam des trottoirs et de la chaussée.

8 - Toute infraction à cette réglementation pourra entraîner une exclusion définitive.

L'organisateur pourra requérir la gendarmerie pour expulser l'indiscipliné.

9 - Le Comité Organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident.

10 - Chacun devra laisser son emplacement propre et sera tenu responsable des détériorations causées par son étalage.

11 - Pour des raisons de sécurité, les promenades à cheval et poney sont interdites.

Signature